

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**FINANCES PUBLIQUES - SUBVENTIONS**

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
22 mai 2024	16 mai 2024	16	13	13	13	0	0

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mai à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, LABAT Marie-Paule et SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusées : Mesdames DELRIEU Nelly et MILESI Isabelle

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES AXES PRINCIPAUX DE MASSEUBE – TRANCHE 1 RUE DU COMMERCE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de diviser par tranche le projet de l'aménagement des axes principaux de Masseube.

La rue du Commerce composée en grande partie de commerces doit répondre à l'accessibilité PMR.

Pour ce faire, la rue est requalifiée suivant la volonté politique de la commune de rendre la rue à la population, aux commerces et tout particulièrement aux piétons. Le stationnement est conservé à proximité des commerces le nécessitant, notamment les services à la personne et médicaux. Plusieurs places de stationnement PMR sont positionnés aux endroits stratégiques afin de desservir les commerces.

La place de la Mairie est dépourvue de simplicité dans l'accessibilité.

La tranche 1 sera donc la rue du Commerce.

Le montant du projet de la tranche 1 rue du Commerce s'élève à 518 941,68€ HT.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

➤ Subvention Etat (30%) obtenue	155 682,50€
➤ Subvention Département (10%) sollicitée	51 894,17€
➤ Subvention Agence de l'eau (25%) sollicitée	129 735,42€
➤ Subvention Leader (15%) sollicitée	77 841,25€
➤ Solde Fonds propre de la Mairie (20%)	103 788,34€

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux d'aménagement des axes principaux de Masseube de la tranche 1 rue du Commerce.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.
- ⇒ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Jacques GARBAY.




Le Maire,  
Roger BREIL

